



Rapport de la 16^e réunion du Comité de pilotage des réseaux ruraux européens

Webinaire, 19 octobre 2021

Remarque : Les présentations, documents et résumés d'événements peuvent être consultés et directement téléchargés en cliquant sur les liens suivants



Introduction

9.00 – 09.10
Introduction
Mario Milouchev,
DG AGRI

Le président ouvre la réunion du comité de pilotage (CP) en souhaitant la bienvenue aux participants et en résumant l'ordre du jour et les objectifs. Il invite les membres du CP à apporter leur contribution tout au long des sessions. Les principaux objectifs étaient les suivants :

- Mise à jour sur l'état des lieux de la réforme de la PAC et d'Horizon Europe
- Mise à jour sur la vision à long terme pour les zones rurales
- Mise à jour sur la mise en réseau de la PAC
- Idées pour la gouvernance du réseau PAC de l'UE
- Activités de réseau récentes et à venir du Point de contact du Réseau Européen de Développement Rural, du mécanisme de soutien du PEI-AGRI et du Helpdesk d'évaluation du REDR
- Perspectives - Propositions pour la 8^e Assemblée des RR.

Le président signale que les anciens président et vice-présidents du Groupe de dialogue civil (GDC) sur le développement rural sont exceptionnellement présents en tant qu'observateurs à cette réunion du CP afin d'aider à maintenir la coordination entre le réseau rural et le GDC, suite au récent transfert de la présidence de tous les GDC à la Commission. Il a demandé et obtenu l'accord des membres du CP pour leur participation, et a indiqué que la Commission étudierait les moyens de maintenir ce lien également pour les réunions futures.

Le président a fait part de ses réflexions sur deux points afin de faciliter le cadrage des discussions du CP. Premièrement, le nouveau réseau de la PAC de l'UE fait partie de la réforme de la PAC. Il ne pourra donc être établi que lorsque le nouveau paquet législatif entrera en vigueur et que les autres éléments techniques seront en place. Le lancement du réseau européen de la PAC est prévu pour 2022. Pendant la période de transition, le soutien à la mise en réseau sera assuré sous le « label » des réseaux ruraux actuels de l'UE (c'est-à-dire le REDR et les réseaux du PEI-AGRI). Son deuxième point concernait la gouvernance du futur réseau PAC de l'UE, dont la structure organisationnelle sera définie dans un acte d'exécution. Le texte de cet acte tiendra compte des discussions du CP. Il devrait être finalisé après les autres éléments de législation secondaire nécessaires à la mise en œuvre de la réforme de la PAC et au soutien des autorités de gestion dans la préparation des plans stratégiques de la PAC (PSC).

Mise à jour sur les politiques de
l'UE, DG AGRI

Remarque : Les présentations, documents et résumés d'événements peuvent être consultés et directement téléchargés en

cliquant sur les liens suivants



9.10 – 10.00
État des lieux
sur la réforme
de la PAC
Gaëlle Marion, DG
AGRI

Gaëlle Marion a présenté [l'état des lieux de la réforme de la PAC en mettant l'accent sur les questions de développement rural](#). Elle a informé le CP que les derniers détails du nouveau règlement relatif aux PSC étaient en cours d'approbation, ce qui conduira à l'adoption prochaine de l'acte de base, ainsi qu'à la préparation des actes délégués et d'exécution correspondants.

Les aspects nouveaux ou améliorés de l'accord politique ont été mis en évidence. Ceux-ci ont clarifié le contenu anticipé du règlement PSC concernant : la redistribution des paiements et le plafonnement facultatif ; l'architecture verte, y compris les flexibilités

Remarque : Les présentations, documents et résumés d'événements peuvent être consultés et directement téléchargés en

cliquant sur les liens suivants



Dernières mises
à jour du cluster
6 d'Horizon
Europe, Nicola
Britta Holsten, DG
AGRI

de l'éco-régime ; l'approche stratégique pour relever les défis du renouvellement générationnel, y compris les investissements ; et la dimension sociale de la nouvelle PAC comme le respect des droits des travailleurs.

Une série de nouveaux éléments, d'ajustements et de clarifications ont ensuite été présentés en relation avec le pilier 2, traitant d'un large éventail de sujets dont les engagements en matière de gestion, les paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles et Natura/DCE (Directive-cadre sur l'eau). Il a été précisé qu'il n'y a pas de taux maximum pour les interventions du SIGC.

D'autres mises à jour ont été présentées pour clarifier les taux maximums de soutien à l'investissement et l'éligibilité à la « liste négative ». Le nouvel article consacré à l'irrigation a été décrit, y compris la référence au nouveau règlement sur les exigences minimales applicables à la réutilisation de l'eau. D'autres éléments comprennent la clarification de l'aide au démarrage pour les nouveaux agriculteurs et le lancement d'entreprises, y compris les activités non agricoles si elles sont liées aux stratégies de développement local LEADER.

La gestion des risques a été mise à jour et comporte désormais un fonds de roulement autonome possible pour les agriculteurs qui n'ont pas recours à un outil de gestion des risques, tandis que la coopération fait désormais spécifiquement référence aux villages intelligents. L'échange de connaissances et le soutien à l'information peuvent atteindre 100 %, et le soutien aux services de conseil est aligné sur le SCA.

Des changements sont apportés à la gestion financière et aux options de transfert avec un taux de cofinancement unique au niveau national ou régional. Le taux de cofinancement est de 35 % minimum pour le cofinancement vert, de 3 % minimum pour le cofinancement des jeunes agriculteurs, de 5 % minimum pour Leader et de 4 % maximum pour l'assistance technique. Les principales caractéristiques du modèle de performance confirment que la réserve sera basée sur un ensemble de 20 indicateurs de résultats.

Le point a été fait sur les préparatifs de la législation secondaire, décrivant la procédure d'adoption de ces actes et soulignant la priorité accordée à la finalisation des textes nécessaires aux autorités de gestion pour soumettre les PSC.

Cette présentation au CP a permis de faire le [point sur le cluster 6 d'Horizon Europe sur l'alimentation, la bioéconomie, les ressources naturelles, l'agriculture et l'environnement](#). Il a été souligné que nous

Remarque : Les présentations, documents et résumés d'événements peuvent être consultés et directement téléchargés en

cliquant sur les liens suivants

devons accroître les efforts de recherche et d'innovation pour aider les agriculteurs, les forestiers et les communautés rurales à atteindre les cibles et les objectifs du Pacte Vert.

Dans cette optique, la Commission a récemment lancé le premier programme de travail Horizon Europe 2021-2022, avec des possibilités de financement de la R&I d'environ 1,9 milliard d'euros pour le cluster 6. Les fonds sont encore disponibles sur cette enveloppe pour les appels pour 2022, avec une date limite pour la soumission des propositions en février. Des informations ont été fournies sur les sujets pertinents dans le cadre des domaines d'intervention sur l'agriculture,

Remarque : Les présentations, documents et résumés d'événements peuvent être consultés et directement téléchargés en cliquant sur les liens suivants



Mise à jour des lignes directrices sur les aides d'État dans le secteur agricole, Kai Heikkila, DG AGRI

la sylviculture et les zones rurales. La Commission a commencé à préparer le prochain programme de travail Cluster 6 2023-2024 pour soutenir davantage les activités de R&I dans l'agriculture, la sylviculture et les zones rurales, en soutenant les initiatives du Pacte Vert pour l'Europe, y compris les stratégies De la ferme à la table, Biodiversité et Forêt, ainsi que la Vision à long terme pour les zones rurales (LTVRA).

Un autre nouveau développement relatif à Horizon concerne le lancement en septembre de la mission de recherche Soil Deal for Europe. Cette mission fera l'objet d'un programme de travail spécifique, qui sera publié avant la fin de 2021. Elle va au-delà du soutien au Cluster 6 et doit également encourager les bonnes pratiques ascendantes en matière de recherche et d'innovation.

En réponse à une question soumise par une partie prenante du secteur forestier, CEPF, M. Heikkila a fait une brève présentation pour [mettre à jour les membres du CP sur les récentes questions relatives aux aides d'État concernant l'agriculture et le développement rural](#). Il a expliqué que le nouveau Cadre des aides d'État 2022 pour l'agriculture est en cours de préparation et doit être adapté à la prochaine législation sur la PAC afin de faciliter les PSC. Les règles actuelles sont prolongées jusqu'à la fin de 2022.

Les récentes révisions du règlement général d'exemption par catégorie ont été jugées utiles, notamment pour les groupes opérationnels PEI-AGRI et les GAL LEADER. Des lignes directrices sur les aides d'État en faveur du climat, de la protection de l'environnement et de l'énergie sont en cours de rédaction ; elles peuvent également être utiles pour les aides qui ne relèvent pas d'autres lignes directrices ou règlements d'exemption.

De plus amples détails sur le cadre des aides d'État pour l'agriculture seront publiés en 2022.

Mise à jour sur les prochaines étapes
découlant de la
Vision à long terme pour les zones rurales

Remarque : Les présentations, documents et résumés d'événements peuvent être consultés et directement téléchargés en

cliquant sur les liens suivants



10.00 – 10.30
Mise à jour sur les
prochaines étapes
résultant de la
Vision à long
terme pour les
zones rurales
Maria Gafo, DG
AGRI

Les membres du CP ont assisté à une présentation de [Maria Gafo faisant le point sur la Vision à long terme pour les zones rurales \(LTVRA\), suite à l'adoption de la Communication en juin 2021](#). Mme Gafo a souligné les principaux éléments de la communication, notamment les initiatives phares du plan d'action rural.

L'une d'entre elles est une plateforme de revitalisation rurale qui vise à partager les informations et les bonnes pratiques en matière d'outils et de stratégies (en particulier pour les « zones en retard de développement »). Il est également prévu de promouvoir les instruments et les pratiques de tous les fonds de l'UE.

La LTVRA comprend également des actions transversales : Rural proofing, un Observatoire rural de l'UE et une boîte à outils sur la combinaison et l'utilisation des fonds européens. Enfin, un Pacte rural, un cadre visant à promouvoir une gouvernance renforcée pour les zones

Remarque : Les présentations, documents et résumés d'événements peuvent être consultés et directement téléchargés en

cliquant sur les liens suivants



rurales, en améliorant la coopération des autorités et des parties prenantes rurales aux niveaux européen, national, régional et local, est proposé.

Le Pacte rural devrait être lancé à la fin de l'année 2021. Plus tard, à la mi-2023, un bilan de la période de programmation 2021-2027 sera dressé afin d'évaluer les actions menées et programmées dans les régimes de soutien aux zones rurales financés par l'UE et les États membres et de mettre en évidence les lacunes le cas échéant. Cela contribuera à alimenter une période de réflexion sur le cadre politique à l'horizon 2028-2034.

Les discussions entre la Commission et les autres institutions de l'UE sur la communication sont en cours et la Commission attend avec impatience de recevoir leurs avis dans les mois à venir.

Une session de questions-réponses a permis de préciser que le Pacte rural vise à favoriser le dialogue avec tous les niveaux de gouvernance et fera l'objet d'un événement pendant la présidence française au début de l'année prochaine. Une contribution active des Réseaux ruraux sera la bienvenue, mais les rôles restent à définir.

Une question sur le financement de la PAC pour la LTVRA a reçu une réponse confirmant que de nombreuses actions dans les zones rurales peuvent être soutenues par différents fonds européens et nationaux. La boîte à outils sur la combinaison des financements de l'UE est reconnue comme étant un facteur clé de succès pour la réalisation de la vision rurale.

Le Rural proofing a fait l'objet d'une autre question du CP. L'objectif est de mettre en place un mécanisme permettant d'évaluer l'impact anticipé des principales initiatives de l'UE sur les zones rurales. La Commission invite également les États membres à envisager de mettre en œuvre le principe du rural proofing aux niveaux national, régional et local. La mise en réseau en milieu rural peut également soutenir l'activité de « rural proofing » aux niveaux national, régional et local.

Mise à jour sur la mise en réseau de la PAC

10.30 – 10.50
Mise à jour sur la mise en réseau de la PAC
Helen Williams, DG AGRI

La mise à jour du CP [sur la mise en réseau de la PAC](#) a été présentée par Helen Williams. Elle a expliqué qu'il n'y aura pas d'interruption des activités de mise en réseau au niveau de l'UE et que trois contrats de soutien technique ont été signés en juillet 2021 pour pouvoir fournir aux États membres et aux parties prenantes un soutien continu à la mise en réseau. Ces trois contrats couvrent les lots suivants de la procédure unique de passation de marchés publics :

- Le lot 1, qui soutient la mise en réseau concernant la conception et la mise en œuvre des PSC, a été attribué au GEIE RURANET.

Remarque : Les présentations, documents et résumés d'événements peuvent être consultés et directement téléchargés en

cliquant sur les liens suivants



- Le lot 2, qui soutient les activités de mise en réseau axées sur l'innovation et l'échange de connaissances - PEI-AGRI, a été attribué au Consortium d'innovation CAP EUROPE.
- Le lot 4, qui fournit un soutien logistique et de communication pour les activités de mise en réseau, a été attribué au GEIE CommUnity For Europe.
[Le contrat du lot 3, concernant le Helpdesk européen d'évaluation pour la PAC, devrait être attribué plus tard en 2021.]

Les lots 1, 2 et 4 sont maintenant opérationnels et soutiennent les réseaux actuels du REDR et du PEI-AGRI, ainsi que la transition vers le futur réseau de la PAC de l'UE et sa mise en œuvre ultérieure. Le contrat actuel pour le Helpdesk européen d'évaluation se poursuit jusqu'à la fin de 2021. Un nouveau bureau commun sera mis en place pour le réseau PAC de l'UE.

En réponse à une question du ministère français de l'Agriculture sur les attentes des RRN concernant le cadre juridique final de la PAC, Mme Williams a confirmé qu'aucun changement substantiel n'est attendu dans les textes juridiques finaux concernant la mise en réseau par rapport à la proposition initiale de la Commission. Les réseaux de la PAC aux niveaux européen et national auront sept grands objectifs. Il y aura neuf tâches, dont huit seront communes aux niveaux européen et national, y compris les aspects de suivi et d'évaluation ainsi que la communication de la PAC pour le grand public. La présentation d'informations et de détails supplémentaires sur les dispositions juridiques finales relatives à la mise en réseau est prévue lors de l'Assemblée de décembre.

L'acte d'exécution relatif au contenu des PSC contiendra également des dispositions définissant ce que les États membres doivent décrire dans leur PSC en ce qui concerne les nouveaux réseaux nationaux de la PAC. Un autre acte d'exécution définira la structure organisationnelle et le fonctionnement du réseau PAC au niveau de l'UE ainsi que sa gouvernance.

De brèves présentations ont ensuite mis en avant le personnel des entreprises qui livrent le [Lot 1](#), le [Lot 2](#) et le [Lot 4](#).

Idées pour la gouvernance du réseau PAC de l'UE

Remarque : Les présentations, documents et résumés d'événements peuvent être consultés et directement téléchargés en

cliquant sur les liens suivants



11.20 – 12.05
Idées pour la
gouvernance du
réseau PAC de
l'UE Tatjana
Borbas, DG AGRI

Le président rappelle aux membres du CP que les réflexions sur la future gouvernance doivent tenir compte de la nouvelle approche de la mise en réseau européenne proposée dans la réforme de la PAC. Il s'agit notamment des éléments suivants : un seul réseau au niveau de l'UE remplace les deux réseaux ruraux actuels (REDR et PEI-AGRI) ; le champ élargi des activités du réseau, qui couvre l'ensemble de la PAC, le pilier I et le pilier II et les interventions sectorielles incluses dans le PSC et permettant de soutenir la transition vers un modèle de prestation basé sur la performance ; et

Remarque : Les présentations, documents et résumés d'événements peuvent être consultés et directement téléchargés en

cliquant sur les liens suivants



le rôle renforcé et transversal de l'innovation et du partage des connaissances dans la nouvelle PAC, y compris l'AKIS.

Ce point de l'ordre du jour visait à discuter de la structure globale des futures dispositions en matière de gouvernance. Les détails concernant les formats de réunion, les méthodes de travail et la composition des organes de gouvernance seront discutés ultérieurement. L'adhésion devrait compléter les développements en cours liés aux Groupes de dialogue civil.

Une mise à jour sur les [idées pour la future gouvernance des réseaux de la PAC a ensuite été présentée par Tatjana Borbas](#). Elle s'est inspirée des suggestions des parties prenantes lors des consultations précédentes sur le sujet, qui ont mis en évidence la possibilité d'une version adaptée de la structure de gouvernance actuelle des réseaux ruraux de l'UE. Une nouvelle structure serait un réseau unique avec un champ d'application plus large. L'assemblée du réseau de la PAC de l'UE devrait être élargie afin d'impliquer des représentants de toutes les parties prenantes concernées. Elle pourrait s'appuyer sur les responsabilités actuelles de l'Assemblée des réseaux ruraux pour fournir un cadre stratégique global et des orientations sur les activités du réseau de la PAC de l'UE. Elle se réunirait chaque année et pourrait offrir des possibilités de mise en réseau.

Deux options pour le comité de pilotage ont été discutées. Une composition équilibrée des parties prenantes serait assurée dans les deux options. La rotation des membres du comité de pilotage pourrait apporter plus de dynamisme et impliquer davantage de parties prenantes. L'une des options conserve une grande partie de l'approche actuelle, avec une composition élargie pour refléter une Assemblée plus large. Des membres pourraient être proposés par des manifestations d'intérêt à l'Assemblée. Une deuxième option, en tant que nouvelle approche, pourrait impliquer un organe opérationnel et de coordination plus restreint, comprenant des membres des sous-groupes et du Groupe d'experts chargé du suivi et de l'évaluation de la PAC (GREXE).

Les sous-groupes permanents, composés par le biais de manifestations d'intérêt auprès de l'Assemblée, pourraient continuer à se concentrer sur des travaux thématiques tels que l'innovation et AKIS et Leader/CLLD, et un nouveau sous-groupe sur les PSC pourrait être créé. Le GREXE demeurerait l'équivalent du sous-groupe permanent chargé de l'évaluation.

Lors d'une session de questions-réponses, il a été demandé de faire une distinction claire entre le comité de pilotage et l'assemblée. Des informations supplémentaires ont été demandées sur le fonctionnement d'une option de rotation des membres. Des éclaircissements ont également

Remarque : Les présentations, documents et résumés d'événements peuvent être consultés et directement téléchargés en

cliquant sur les liens suivants

été demandés sur le mode de sélection des membres et les avantages de leur continuité ont été mentionnés. Un modèle de comité de pilotage finlandais a été présenté. Celui-ci compte un membre pour chaque groupe de discussion thématique.

Remarque : Les présentations, documents et résumés d'événements peuvent être consultés et directement téléchargés en cliquant sur les liens suivants



Un [tableau de conférence virtuel](#) a été utilisé pour recueillir les commentaires sur ce point de l'ordre du jour lors de la réunion du CP et les participants ont été invités à envoyer leurs commentaires supplémentaires à agri-networks-steering@ec.europa.eu avant le 2 novembre 2021.

Activités récentes et à venir des réseaux

12.05 – 12.35
Activités récentes et à venir des réseaux – Jorge Ramirez Puerto, PC REDR

Une mise à jour a été faite par les unités de soutien des réseaux ruraux de l'UE, en commençant par une présentation des activités du Point de contact du Réseau Européen de Développement Rural.

Willemine Brinkman, PEI-AGRI

Jorge Ramirez a résumé les [activités récentes et futures dans le cadre du lot 1](#) en soulignant la poursuite des actions de mise en réseau qui facilitent la transition des rôles labellisés par le REDR vers le soutien au réseau PAC de l'UE. Le contenu d'un programme de travail annuel (PTA) est en cours d'approbation et il est proposé de l'articuler autour des trois objectifs généraux de la future PAC et de les refléter. Les chaînes d'approvisionnement alimentaire, l'environnement, la LTVRA et LEADER/CLLD devraient figurer parmi les thèmes du premier PTA du Lot 1. Des événements de mise en réseau, des analyses, des publications et des bonnes pratiques sont également envisagés.

Hannes Wimmer, Helpdesk d'évaluation du REDR

Willemine Brinkman a présenté une revue des activités à venir du Lot 2 du [mécanisme de soutien à l'innovation et à l'échange de connaissances](#). Elle a décrit les événements de mise en réseau PEI-AGRI en cours de préparation sur les données forestières et agricoles. Les prochaines réunions des groupes de discussion devraient porter sur les ravageurs et les maladies des arbres fruitiers, les outils numériques pour la gestion durable des nutriments et les solutions naturelles pour la gestion de l'eau dans des conditions de changement climatique. Le lot 2 travaille déjà en étroite collaboration avec le lot 4 pour coordonner les rôles respectifs dans le cadre de ces activités.

Hannes Wimmer a présenté les [activités de réseau récentes et à venir du Helpdesk d'évaluation du REDR](#). Il a attiré l'attention sur les événements annuels de renforcement des compétences, l'importance de meilleures données pour l'évaluation de la PAC et le soutien aux évaluations ex post de la période 2014-2020. D'autres points concernaient les nouvelles publications et la dernière série d'événements du contrat actuel du Helpdesk au cours du quatrième trimestre de 2021.

Perspectives

Remarque : Les présentations, documents et résumés d'événements peuvent être consultés et directement téléchargés en

cliquant sur les liens suivants



12.35 – 13.00
Perspectives
Mario Milouchev,
DG AGRI

Le président a invité le CP à suggérer des points à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'Assemblée, qui devrait se tenir sous forme d'événement virtuel le 7 décembre 2021. La DG AGRI a estimé qu'il est important de tenir l'Assemblée informée de l'évolution de la réforme de la PAC, notamment de la préparation des PSC et de la législation secondaire, ainsi que d'autres initiatives telles que la LTVRA. Une discussion plus approfondie est également prévue sur la gouvernance du réseau PAC de l'UE. Les suggestions d'ordre du jour peuvent également être envoyées à agri-networks-steering@ec.europa.eu.

Aucun autre sujet n'a été soulevé par les participants à la réunion. La réunion du CP s'est terminée par des déclarations des membres visant à sensibiliser à un

Remarque : Les présentations, documents et résumés d'événements peuvent être consultés et directement téléchargés en

cliquant sur les liens suivants



| | |
|--|---|
| | événement de mi-mandat du Parlement rural européen en octobre et à une étude en cours en France sur l'impact de la pandémie dans les zones rurales. |
|--|---|

Remarque : Les présentations, documents et résumés d'événements peuvent être consultés et directement téléchargés en cliquant sur les liens suivants

